

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 26 mars 2024	Heure	17 h 31
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	3 minutes
Réunion présidée par	M. Joe Ortona	Rapport rédigé par	M <sup>e</sup> Nathalie Lauzière

Commissaires				
Membres Quorum: 4		Non-membres		
Joe Ortona, président	X			
Mario Bentrovato, vice-président (TEAM	S) X			
Agostino Cannavino (TEAMS)	X			
Maria Corsi (TEAMS)	X			
Ellie Israel	X			
James Kromida	X			
Pietro Mercuri	X			

Administrateurs			
Nicholas Katalifos	X	Mario Cardin	X
Pelagia Nickoletopoulos	X		
M <sup>e</sup> Jack H. Chadirdjian	X		
M <sup>e</sup> Nathalie Lauzière	X		
Brigida Sellato	X		

Point	Description
1.	Adoption de l'ordre du jour
1.	IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.
	Vote: 7-0-0. Motion adoptée.
	<u>Résolution nº E24-03-26-1</u>
2.	Adoption du procès-verbal
	2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 27 février 2024
	IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 27 février 2024 soit adopté sans modification.
	Vote: 7-0-0. Motion adoptée.
	<u>Résolution nº E24-03-26-2.1</u>
3.	Affaires relevant du procès-verbal
	Aucune affaire découlant du procès-verbal
4.	Achats regroupés – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) – Acquisition de casiers scolaires
	<b>ATTENDU QUE</b> le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) procédera à un appel d'offres public pour l'acquisition de casiers scolaires pour la période entre le 1 <sup>er</sup> mars 2024 et le 30 novembre 2025;
	<b>ATTENDU QUE</b> la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) souhaite participer à cet appel d'offres en vue d'octroyer un contrat d'une durée d'un (1) an, assorti d'une option de deux (2) renouvellements d'une (1) année supplémentaire chacun;
	ATTENDU QUE le coût d'achat annuel des casiers scolaires est estimé à 75 000 \$;
	<b>ATTENDU QUE</b> pour les contrats conclus avec un fournisseur ou un prestataire de services, lorsque les besoins sont récurrents, ces ententes sont initiées par le Service de l'approvisionnement et d'autres groupes d'achats gouvernementaux ou locaux autorisés, conformément à l'article 2.8 <i>Entente de fourniture</i> de la Politique DG-15 – Processus d'appels d'offres;
	<b>ATTENDU QUE</b> le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) a invité la CSEM à envoyer son mandat au plus tard le 31 mars 2024;
	ATTENDU QU'une résolution du comité exécutif est requise pour autoriser la commission scolaire à adhérer à un appel d'offres regroupé;
	IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal participe à l'appel d'offres du CGTSIM pour l'acquisition de casiers scolaires.

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.

Vote: 7-0-0. Motion adoptée.

Résolution nº E24-03-26-4

5. Octroi de contrat de construction – P-2029-EGR1 – École primaire Roslyn – Projet de réfection du système de chauffage, de la scène hydraulique, des escaliers, des toilettes, des planchers et des portes vitrées

**ATTENDU QUE** le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet de réfection du système de chauffage, de la scène hydraulique, des escaliers, des toilettes, des planchers et des portes vitrées à l'école primaire Roslyn;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres a pris fin le 20 février 2024, que le Service des ressources matérielles a reçu quatre (4) soumissions électroniques et que les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue;

ATTENDU QUE les travaux doivent être achevés au plus tard le 23 août 2025;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** l'architecte a évalué les soumissions et a recommandé que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 115 du Règlement n° 10 de la Commission scolaire English-Montréal, l'octroi d'un contrat de construction de 2 000 000 \$ et plus doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat pour la réalisation du projet de réfection du système de chauffage, de la scène hydraulique, des escaliers, des toilettes, des planchers et des portes vitrées à l'école primaire Roslyn soit octroyé à Construction Vinca Inc., moyennant la somme de 4 569 900,00 \$ avant taxes (5 254 242,53 \$ taxes incluses).

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.

Vote: 7-0-0. Motion adoptée.

Résolution nº E24-03-26-5

6. Sujets divers

Aucun

7.	<u>Clôture de la réunion</u>	
	IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMI QUE la séance soit levée à 17 h 34.	
	Vote: 7-0-0. Motion adoptée.	
	<u>Résolution nº E24-03-26-7</u>	
Joe Or	tona, président M <sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale	